

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 27
Absents : 2

L'an deux mille dix
Le 8 mars
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme CONNAN à Melle DUFAU
Melle Marie-Hélène GOYA à M. BERCETCHE
M. Didier PICOT à Mme de CORAL
Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN

Absents :

Melle Valérie ANDIAZABAL
M. Beñat ELIZONDO

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Construction d'un EHPAD de 70 places – convention de partenariat

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes sur la Commune d'Urrugne.

Ce projet a reçu un avis favorable du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques en septembre dernier et un dossier a été déposé devant le CROSMS.

Il convient maintenant de signer une convention de partenariat tripartite entre le porteur du projet (la commune), le gestionnaire (l'Association pour la constitution et la gestion de l'EHPAD d'Urrugne) et l'Office 64 de l'Habitat.

Cette convention permet de contractualiser les engagements réciproques de la commune, de l'Association et de l'Office 64 de l'Habitat, dans le cadre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention tripartite de partenariat avec l'Association pour la constitution et la gestion de l'EHPAD d'Urrugne et l'Office 64 de l'Habitat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le